

BUREAU SYNDICAL

15 FEVRIER 2022 A 10H30

SYVADEC-ZONE D'ACTIVITE DE CORTE – 20 250 CORTE COMPTE-RENDU

Nombre de membres 27			L'an deux mille vingt- deux, le quinze février, à dix heure trente, le bureau syndical convoqué le neuf février par le Président dans les conditions prévues par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 modifiée par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Georges GIANNI, Président de séance. Monsieur Xavier Poli a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
25	19	19	
Présents : GIANNI Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MARCHETTI François-Marie, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence et LACOMBE Xavier.			
En visioconférence : MICHELETTI Vincent, GIORDANI Jean- Pierre, NEGRONI Jérôme, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGIO Louis, LEONARDI Jean-Charles, VIVONI Ange-Pierre, CICCADA Vincent et GRAZIANI Frederick.			
Absents : MARCHETTI Etienne, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, PELLEGGRI Leslie, MAURIZI Pancrace et GUIDONI Pierre.			

OUVERTURE DE LA SEANCE A 10H30

Délibération 2022 02 001 : Autorisation de signature- Accord Cadre relatif à la réception, au stockage et au chargement du verre en Plaine orientale et dans l'extrême sud - lot 1

Cette consultation a été lancée en Procédure formalisée de type Appel d'Offres Ouvert Européen.

La date limite de remise des offres a été fixée au 11 janvier 2022.

Il s'agit d'accord-cadre mono attributaire à bons de commandes, sans minimum, avec un maximum fixé, sur quatre ans, à 190 000 € pour le lot n° 1 et 210 000 € pour le lot n°2.

Zone Artisanale - RT 50
20250 CORTE

+33 4 95 34 00 14 +33 4 95 34 04 38

Cette consultation a été allotie comme suit :

- Lot 1 : réception, au stockage et au chargement du verre en Plaine orientale
- Lot 2 : réception, au stockage et au chargement du verre dans extrême sud

Néanmoins, le lot n°2 a été déclaré sans suite en raison de l'irrecevabilité de la candidature du groupement Giraschi / STOC.

Le lot n°1 comprend :

- La réception des camions apporteurs : adhérents en direct et bennes provenant des recycleries du SYVADEC.
- La pesée de ces camions en entrée et sortie, aussi bien pour les apports de matière que pour les envois vers le repreneur
- Le contrôle de la qualité des déchets déposés,
- Le stockage du verre sur une plateforme bétonnée et conforme à la réception du verre.
- Le chargement des semi-remorques (sous réserve d'un tonnage minimum de 25 tonnes +/- 10 %)
- La transmission au SYVADEC des informations relatives à l'activité

Deux offres ont été déposées par les candidats suivants :

- L'entreprise Francisci Environnement
- Le groupement Giraschi / STOC

En l'absence de mémoire technique, l'offre du groupement Giraschi / STOC a été déclarée irrégulière et n'a donc pas fait l'objet d'une analyse technique.

La CAO du 15 février 2022 a analysé l'offre de l'entreprise Francisci Environnement au regard des critères suivants :

- Valeur technique : 55%
- Prix des prestations : 45%

Il a été demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles du lot n°1 du marché relatif à la réception au tri et à la valorisation du tout-venant des Recycleries du SYVADEC et traitement du résiduel avec l'entreprise Francisci Environnement.

A l'unanimité, les membres du Bureau ont autorisé le Président du Syvadec ou son représentant à signer l'accord-cadre relatif à la réception, au stockage et au chargement du verre en Plaine orientale avec l'entreprise Francisci Environnement.

Délibération 2022 02 002 : Autorisation de signature- Accord Cadre relatif à la mise à disposition, l'enlèvement, le remplacement et le transport des bennes de déchets depuis les installations du SYVADEC - 6 lots

Cette consultation a été lancée en Procédure formalisée de type Appel d'Offres Ouvert Européen. La date limite de remise des offres a été fixée au 17 janvier 2022.

Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire à bons de commandes sans minimum, avec un maximum fixé par lot.

La présente consultation est allotie en six lots :

- Lot 1 : Recyclerie et Tri de Calvi - (montant maxi sur 4 ans : 2 150 000 €)
- Lot 2 : Recyclerie et Tri de Bastia - (montant maxi sur 4 ans : 1 080 000 €)
- Lot 3 : Recyclerie de Lama - (montant maxi sur 4 ans : 500 000 €)
- Lot 4 : Quai de transfert OM et tri de Corte - (montant maxi sur 4 ans : 1 560 000 €)
- Lot 5 : Quai de transfert de Piana - (montant maxi sur 4 ans : 510 000€)
- Lot 6 : Quai de transfert de Monticello -(montant maxi sur 4 ans : 765 000 €)

Le titulaire devra assurer les prestations suivantes :

- la mise à disposition de bennes de 15, 30 m3, remorques FMA;
- l'enlèvement de ces bennes (remplacement par une vide) ;
- le transport de bennes des installations vers les filières de valorisation ou en centre de traitement.

La durée de chaque lot est de douze mois, reconductible trois fois douze mois par tacite reconduction.

La commission d'appel d'offres examinera les offres déposées par le ou les différents candidats le 15 février prochain.

Les offres ont été étudiées, puis classées selon les critères suivants :

- Valeur technique : 30%
- Prix des prestations : 70%

Il a été demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles du lot n°1 relatif à la mise à disposition, l'enlèvement, le remplacement et le transport des bennes de déchets depuis la Recyclerie et le centre de regroupement de tri de Calvi, avec l'entreprise AM transport pour un montant estimatif de 169.385 € pour la période initiale.

A l'unanimité, les membres du Bureau ont autorisé le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles du lot n°1 relatif à la mise à disposition, l'enlèvement, le remplacement et le transport des bennes de déchets depuis la Recyclerie et le centre de regroupement de tri de Calvi, avec l'entreprise AM transport pour un montant estimatif de 169.385 € pour la période initiale.

Délibération 2022 02 003 : Demande de subvention pour les études relatives à la création d'un éco point sur la commune de Canari

La Commune de Canari a identifié quatre parcelles le long de la départementale 20 pour la création d'un éco point : Parcelles cadastrées 1356, 1355, 1353 et 1233, d'une surface totale de +/- 1 400 m².

Au regard de la nature des parcelles proposées, une étude de faisabilité est nécessaire.

Deux phases sont identifiées :

- Phase 1 : Etablissement des études préalables portant sur la détermination des surfaces exploitables ; l'accès, la topographie, géologie et nature des sols
- Phase 2 : Etude de faisabilité portant sur l'adéquation entre le site proposé et les besoins de réalisation du projet, les procédures administratives préalables et les techniques constructives particulières à mettre en œuvre ainsi qu'un préchiffrage.

Calendrier prévisionnel de l'étude : 1er semestre 2022

Le montant des études est estimé à 20 000 € HT. Le cofinancement attendu est 14.000 € soit 70 % ou à défaut le meilleur taux possible, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec.

Il a été demandé aux membres du bureau de bien vouloir approuver ce plan de financement et autoriser le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), ou à défaut au meilleur taux de subvention, le reste de l'opération étant financé sur fonds propres.

A l'unanimité, les membres du Bureau ont autorisé le Président du Syvadec ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de Corse (OEC), ou à défaut au meilleur taux de subvention, le reste de l'opération étant financé sur fonds propres.

Délibération 2022 02 004 : Demande de subvention pour la réalisation de 2 campagnes régionales et 2 mini-campagnes de communication, et d'un baromètre de l'opinion, en 2022

Sur le périmètre du SYVADEC, 234 316 t de déchets ménagers et assimilés ont été produits en 2021 dont 41 % ont été triés et envoyés vers les filières de recyclage.

La part du tri est en progression constante, en particulier le tri des emballages qui connaît une forte hausse depuis la mise en place des extensions de consigne de tri en 2018.

Ces résultats encourageants sont la preuve que les efforts de tous commencent à porter leurs fruits.

Néanmoins, les ratios de la Corse dans le domaine des déchets restent en-deçà des moyennes nationales. Il est donc impératif de poursuivre les efforts d'information et de mobilisation des citoyens pour ancrer le geste de tri dans les habitudes quotidiennes.

Le SYVADEC propose ainsi, dans le prolongement des années précédentes, de mener deux campagnes de communication de portée régionale pendant l'année 2022, afin de poursuivre le développement du tri. Celles-ci seront complétées par des mini-campagnes axées sur le tri des textiles et le tri à la recyclerie.

❖ Les sujets des campagnes régionales seront les suivants :

- le compostage : en lien avec le plan compostage, il s'agira de poursuivre la sensibilisation des citoyens autour du tri des biodéchets en les incitant à s'équiper en composteurs individuels ;
- le tri : le but sera de poursuivre la mobilisation des citoyens autour du tri du verre, du papier et des emballages pour améliorer les performances de tri.

Le concept du nudge et les visuels réalisés en 2021 seront conservés, les évaluations réalisées à l'issue des campagnes ayant montré leur bonne efficacité auprès du public.

Ces campagnes seront diffusées à grande échelle sur l'ensemble du territoire, en déployant différents outils : annonces presse et radio, digital, édition, affichage urbain, relations presse.

Zone Artisanale - RT 50
20250 CORTE

+33 4 95 34 00 14 +33 4 95 34 04 38



Les intercommunalités seront également sollicitées pour les relayer, notamment grâce au kit de communication prêt à l'emploi qui sera mis à leur disposition.

Un outil similaire est également envisagé pour les professionnels du tourisme.

❖ Les sujets des mini-campagnes seront les suivants :

- le tri des textiles : il s'agira d'améliorer la quantité de textiles triés en diffusant notamment les consignes de tri et en communiquant sur l'extension du réseau de bornes disponibles ;

- les consignes de tri en recyclerie : l'objectif sera de diffuser les consignes sur ce que l'on peut trier à la recyclerie et ce que deviennent les déchets qui y sont triés, et, en corollaire, de valoriser les services proposés, et d'inciter les habitants à fréquenter davantage les recycleries.

Ces campagnes seront diffusées sur l'ensemble du territoire, en déployant toutefois des outils plus restreints que pour les campagnes régionales : digital et selon les sujets, affichage urbain ou annonces radio et relations presse.

Par ailleurs, un baromètre intitulé « Les Corses et l'environnement » sera élaboré en 2022 puis mis à jour annuellement. Il s'appuiera sur un échantillon de 500 personnes. Il s'agira d'évaluer notamment la conscience environnementale des habitants de manière générale, leur comportement vis-à-vis du tri, de l'éco-consommation, leurs perceptions et attentes vis-à-vis du service public de gestion des déchets.

Ces informations permettront d'ajuster les politiques publiques de prévention et de gestion des déchets. Pour l'ensemble des campagnes ainsi que le baromètre, le budget est estimé à 101 000 €. Le cofinancement attendu est de 70.700 € soit 70 %, ou à défaut au meilleur taux de subvention, le solde restant à la charge du Syvadec.

Il a été demandé aux membres du bureau d'approuver le plan de financement proposé pour les campagnes et le baromètre d'opinion et d'autoriser le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, ou à défaut au meilleur taux de subvention, le reste de l'opération étant financé sur fonds propres (30 %).

A l'unanimité, les membres du Bureau ont approuvé le plan de financement proposé pour les campagnes et le baromètre d'opinion et autorisé le Président du Syvadec ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, ou à défaut au meilleur taux de subvention, le reste de l'opération étant financé sur fonds propres (30 %).

Délibération 2022 02 005 : Autorisation de signature des actions de cofinancement avec la Fondation de l'UDCPP

Dans le cadre du partenariat mis en place avec l'Université de Corse pour le projet de développement du tri hors foyer, de nouvelles actions collaboratives ont vu le jour.

Le bureau communautaire a validé le programme des actions liées à l'économie circulaire notamment la participation à des concours et l'organisation d'ateliers de travail collaboratif, actions menées par l'Université à laquelle le Syvadec est associé.

Ces actions universitaires sont portées au niveau de la fondation de l'Université et les modalités de financement se font par des conventions de mécénat. Aussi, conformément au programme validé par le bureau, deux conventions sont soumises à la validation du Syvadec :

Zone Artisanale - RT 50
20250 CORTE

+33 4 95 34 00 14 +33 4 95 34 04 38

- l'une portant sur la Bourse U premium d'un montant de 1 000€,
- l'autre pour l'organisation des ateliers collaboratifs "workshop" à hauteur de 7 500 €.

L'université cofinance également directement une partie de ces actions.

il a été demandé aux membres du bureau de bien vouloir autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions de mécénat avec la Fondazione de l'Université de Corse Pasquale Paoli selon le programme validé en novembre 2021 pour un montant total de 8 500 €.

A l'unanimité, les membres du Bureau ont autorisé le Président du Syvadec ou son représentant à signer les conventions de mécénat avec la Fondazione de l'Université de Corse Pasquale Paoli selon le programme validé en novembre 2021 pour un montant total de 8 500 €.

POINT D'INFORMATION

Point d'information sur les tonnages 2021

Afin de poursuivre l'information des adhérents sur l'évolution des tonnages de tri et de résiduels le bilan des tonnages 2021 a été présenté, ainsi que les coûts des différents types de déchets pour le SYVADEC et pour les collectivités, et les pistes de maîtrise des coûts.

La présentation est jointe en annexe.

Xavier Poli, vice-président aux finances, propose d'organiser rapidement une commission finances dédiée à l'optimisation des coûts. Cette proposition est validée par les membres du BS.

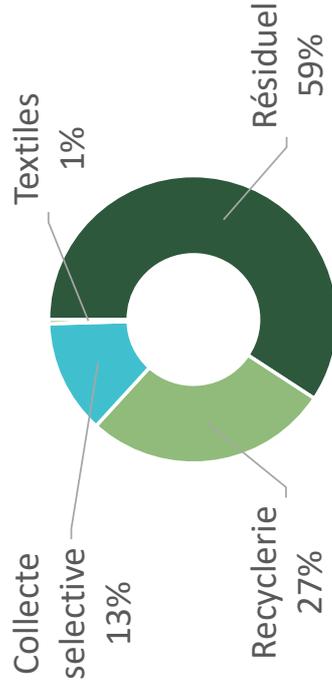
CLOTURE DE LA SEANCE A 11H30

Données clés 2021 – Bilan des déchets collectés

Déchets collectés

235 643 t de déchets (+ 6 % par rapport à 2020)
dont **234 316 t** de déchets ménagers (+ 8 %)
et **1 326 t** de déchets professionnels et assimilés (-76%)

Bilan des déchets ménagers par flux



138 901 t de résiduel (+ 6 %)
64 329 t de matières de recyclerie (+10 %)
29 959 t de collecte sélective (+ 15%)
1 127 t de textiles (+ 33 %)
Taux de tri = 41 %



Bilan des tonnages résiduels par adhérent

	2019	2020	2021	Var (t)	Var (%)
CAPA	36 258	33 906	34 746	840	2%
CA Bastia	20 518	19 414	19 828	414	2%
CC Communes Sud-Corse	15 440	15 049	17 424	2 374	16%
CC Marana Golo	10 986	11 861	11 935	74	1%
CC Sartonais-Valinco	6 721	6 074	6 488	414	7%
CC Alta Rocca	5 007	4 812	5 752	940	20%
CC Ile Rousse-Balagne	5 029	5 077	5 393	316	6%
CC Calvi-Balagne	6 063	5 129	5 225	96	2%
CC Casinca-Castagniccia	4 370	4 561	4 846	284	6%
CC Costa Verde	4 055	3 958	4 318	360	9%
CC Spelunca Liamone	4 326	3 986	4 193	206	5%
CC Nebbiu-Conca d Oru	3 314	3 032	3 383	351	12%
CC Celavo-Prunelli	3 062	3 254	3 267	13	0%
CC Centre Corse	3 338	3 163	3 264	101	3%
CC Cap Corse	2 926	2 822	3 100	278	10%
CC Pieve d Ornano	2 773	2 805	2 857	52	2%
CC Pasquale Paoli	1 718	1 671	1 793	122	7%
CC Fium Orbu Castellu	662	623	724	101	16%
CC Oriente	432	295	366	70	24%
Total général	136 998	131 493	138 901	7 408	6%



Tonnages 2021 – Evolutions et coûts

Matière	2019	2020	2021	variation 20/21 (t)	variation 20/21 (%)	Coût SYVADEC *(€/t)	Coût aidé collecte	Coût aidé collecte et traitement	
Collecte Sélective	Bio Dechets	2 601	2 359	743	31%	251 €	857 €	1 108 €	
	Emballages	7 182	8 449	1 485	18%	444 €	676 €	1 120 €	
	Papier	3 970	3 365	-237	-7%	24 €	523 €	547 €	
	Verre	12 926	11 934	1 861	16%	40 €	108 €	148 €	
Tri	26 680	26 107	29 959	3 852	15%				
Résiduel	OM	130 266	122 966	8 077	7%	194 €	220 €	414 €	
	Tout venant résiduel	6 732	8 527	-669	-8%				
Résiduel	136 998	131 493	138 901	7 408	6%				
Recyclerie	Meubles	9 317	9 550	1 703	18%	49 €			
	DEEE	4 623	4 230	436	10%				
	Cartons	6 806	6 524	1 407	22%	128 €			
	Tout venant valorisé	5 550	7 232	486	7%	245 €			
	Autres flux recyclerie	23 042	30 896	1 864	6%	131 €			
	Végétaux	10 350	14 061	-35	0%				
	Bois	3 710	4 553	-87	-2%				
	Métaux	4 105	5 943	278	5%				
	Gravats	4 633	5 848	1 551	27%				
	Pneus	101	215	89	42%				
	DDS & Huiles	143	276	67	24%				
	Recyclerie	49 338	58 433	64 329	5 896	10%	115 €		
	Encombrants collectés						115 €	460 €	575 €
	Textiles	881	849	1 127	278	33%	540 €	- €	540 €
Total	213 896	216 882	234 316	17 434	8%				

*Coût 2020 complet pour Emb, papier, verre, meubles, DEEE, cartons (reversement recettes et soutiens aux adh)

*Coût 2020 aidé TTC pour les autres flux



Leviers de maîtrise des coûts

	Matière	Leviers de maîtrise des coûts
Collecte Sélective	Bio Dechets Emballages Papier Verre	Plan compostage + collectes gros producteurs et plateformes publiques de grande taille Centre de tri des emballages en Corse : CTV Augmenter les tonnages : Collecte maximale des pros + communication, optimiser collecte Augmenter les tonnages : Collecte maximale des pros + communication
Résiduel	OM Tout venant résiduel	Opti. collecte + Compostage/tri + tarification incitative + RS ou arrêt collecte des pros + CTV Nouveau marché de tri du TV : 75 % de valorisation > 2022
Recyclerie	Meubles, DEEE, Cartons TV et autres flux	Accueil gratuit des flux de meubles, DEEE, cartons et métaux sans limitation même pour les pros Refus des professionnels ou tarif d'accès réévalué au coût réel pour le TV et les autres flux
Textiles	Encombrants collectés Textiles	Arrêt ou optimisation des collectes d'encombrants + nouvelles recycleries ou recycleries mobiles Optimisation de la collecte par doublement du parc de bornes

